FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET
RESPONSABILITÉS DU BÉNÉVOLE
BALADES EN CYCLOPOUSSES POUR AÎNÉS-ES

PRINCIPES

- L'inclusivité; en offrant des déplacements aux personnes en perte de mobilité, nous cherchons à donner la possibilité à toustes de vivre profiter du grand air.
- Le partage; le partage de connaissances, l'écoute active et le développement de relations intergénérationnelles.
- La solidarité; en rassemblant bénévoles, acteurs-trices, partenaires, nous pouvons mieux harmoniser nos efforts et nos objectifs collectifs.
- L'*empowerment*; en remettant la responsabilité et la gestion du projet dans les mains de la communauté qui en bénéficie.
- La décroissance; un projet qui n'existe que pour faire du bien et se rappeler de ralentir - aucun profit n'est recherché.

FONCTIONNEMENT

Chaque résidence a une journée qui leur est allouée par semaine. La durée et le moment de cette plage seront à déterminer en fonction de l'intérêt des résidents-es et du nombre total de résidents-es. Solon s'occupera de mettre un vélo ainsi qu'un-e cycliste à disposition des résidents-es lors de cette plage horaire. Idéalement, chaque cycliste bénévole sera assigné-e à une résidence précise pour qu'elle puisse se familiariser avec les lieux et les aînés-es et avoir une certaine régularité.

VÉLOS

- Vélo 1: peut accommoder **deux** personnes sur une banquette avant.
- Vélo 2: peut accommoder une personne en chaise roulante.*

***Notez qu'il est possible d'accueillir tous-tes les usagers-ères pour le vélo à chaise roulante, peu importe s'ils ou elles éprouvent des difficultés motrices ou non.**

TRAJETS

La durée exacte du trajet variera entre 10 minutes et 60 minutes.
Les deux créneaux horaires de bénévolat sont les suivants:

- **09:00 à 12:30**
- **13:00 à 16:30**

Le trajet sera à vous ou à la résidence de décider. Souvent les résidences optent pour des trajets vers le Parc de La Visitation, le Parc de la Merci ou même une promenade dans le quartier Ahuntsic**.**

DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE

1. La personne coordonnatrice vérifie auprès de vous si vous êtes disponible pour une balade. Souvent votre balade sera la même à chaque semaine.
2. La personne coordonnatrice s'assure de votre présence.
3. Le jour même, les bénévoles se rendent à la résidence Berthiaume-du-Tremblay pour chercher les clefs de l'abri-vélo.
4. Les bénévoles cherchent les vélos entreposés et cadenassés au Parc Louis-Hébert et se rendent à la résidence pour 9:00 ou 13:00 selon le créneau horaire
5. Les promenades débutent.
6. La personne coordonnatrice de la résidence s'assure que les durées de trajets sont respectées et ajustent les déplacements ou l'horaire en conséquence.
7. Les bénévoles rapportent et cadenassent les vélos à la fin des balades (Voir documents ''procédures hangar navette'' pour plus de détails.
8. Les bénévoles rapportent les clefs à l'accueil de la résidence Berthiaume-du-Tremblay.
9. Les bénévoles branchent les batteries afin qu'elles puissent être pleines pour le lendemain.

RESPONSABILITÉS DU BÉNÉVOLE

- Ponctualité (très important). Si un empêchement survient, aviser la personne coordonnatrice le plus tôt possible.
- S'assurer d'avoir son téléphone cellulaire avec suffisamment de batterie.
- Libérer et ranger les deux vélos à l'endroit d'entreposage.
- Déverrouiller et bien verrouiller les batteries des vélos.
- S'assurer que les batteries sont chargées ou doivent l'être.
- Rapporter les clefs de l'abri-vélo à la résidence Berthiaume-du-Tremblay.
- Respecter le code de la sécurité routière du Québec (regarder les vidéos de formation plus bas).
- Effectuer ses virages très lentement car les vélos sont très sensibles.
- Prioriser les rues avec pistes cyclables et éviter à tout prix les gros boulevards.
- Rouler tranquillement et de manière confortable selon les préférences des personnes passagères.
- Être respectueux et courtois envers les personnes aînées.
- Ne pas divulguer d'informations personnelles des personnes transportées (signer l'accord de confidentialité).
- S'assurer que la personne transportée est bien fixée au vélo (surtout le vélo à chaise roulante).

- Informer la personne coordonnatrice de l'état des vélos (vérifier pneus, freins, parasol, vitesses).
- Ne pas manger lorsque vous êtes installé sur le vélo. Si le-la passager-ère consomme quelque chose lors d'un arrêt, s'assurer de lui fournir du désinfectant avant de rembarquer sur le vélo.
- Interdiction d'utiliser son téléphone portable lors d'un trajet. Seulement une fois arrêté et le frein à main levé qu'il en est possible.
- Seuls-es les employés-es des résidences peuvent embarquer ou débarquer la personne passagère.
- Autoriser Solon d'effectuer une vérification des antécédents judiciaires.

Procédure COVID-19

- Garder le masque en tout temps.
- Désinfecter les vélos et les casques après chaque utilisation.
- Lorsque possible, garder une distance d'au moins 2 mètres avec la personne passagère.

Procédure en cas d'incident

- Si vous ou la personne transportée se blesse ou démontre des signes de malaises médicaux, composez rapidement le 911.
- Appelez ensuite rapidement la personne coordonnatrice qui contactera la résidence.
- Suite au règlement de la situation, vous serez amené à remplir un rapport d'accident.

PETITE FORMATION ROUTIÈRE

Veuillez visionner les vidéos suivantes produites par Vélo Québec.

- Partage de la route (1:12)
- Respecter le code de la sécurité routière (1:08)
- Gérer les situations conflictuelles (1:28)
- Améliorer la cohabitation bus/vélo (1:05)
- Circuler dans le bon sens (1:07)
- Signaler ses intentions (0:49)
- Visionner la vidéo suivante produite par la Sûreté du Québec jusqu'à la minute 6:09.

Une petite formation adaptée aux différentes fonctionnalités des vélos sera offerte sur place. Vous aurez également la possibilité d'effectuer quelques tours d'essais.

RÔLE DE SOLON

- Agir comme responsable du projet.
- Fournir le soutien pour l'accueil des bénévoles (accord de confidentialité et vérification d'antécédents judiciaires) au besoin.
- Recruter et déployer des bénévoles aux résidences appropriées.
- Gérer les bénévoles et leurs disponibilités.
- Établir les parcours et les points d'intérêts sur le territoire Ahuntsic.
- Gérer les vélos, leur entretien et leur entreposage.
- Fournir l'équipement nécessaire aux bénévoles et aux aînés-es pour l'activité (casques, cadenas, etc.)
- Combler l'absence d'un-e bénévole.
- Être disponible pour des questions et commentaires.

RÔLE DE LA RÉSIDENCE

- Trouver des participants-es.
- Gérer l'horaire de leurs résidents-es. Les créneaux peuvent varier selon les besoins de vos résidents-es.
- Mettre des masques et des produits sanitaires à disposition des résidents-es et des bénévoles.
- S’assurer que les résidents-es sont habillés-es adéquatement et ont de l’eau à disposition lors des journées chaudes.
- Respecter les bénévoles et leur proposer des horaires et trajets raisonnables.

Je confirme avoir pris connaissance de ce document, de mon rôle, mes responsabilités et je vais m’assurer de respecter ces engagements:

_____ _____

Signature du bénévole Date

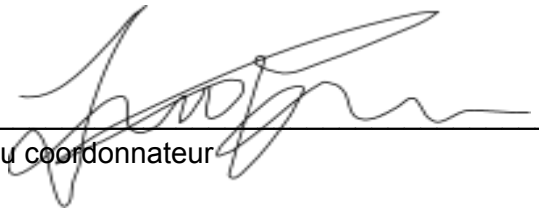

_____ 19/04/2022

Signature du coordonnateur Date